

Vol. 1, No. 3, octobre 2025



REVUE LE
FROMAGER

Le Fromager

Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues
et Civilisations

Fréquence :

TRIMESTRIELLE

ISSN-L : 3079-8388

ISSN-P : 3079-837X

Editeur :

**UFR/Lettres et Langues de l'Université Alassane
Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)**

WWW.REVUEFROMAGER.NET

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

Directeur de publication

DANHO Yayo Vincent
Maître de Conférences
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction

KOUAMÉ Arsène

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen
Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité scientifique

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BATCHANA Eshohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
GOMA-THEHET Roval, Maître de conférences, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
Klaus van EICKELS, Professeur titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg (Allemagne)
KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro
LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

Comité de rédaction

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny

DJAMALA Kouadio Alexandre Histoire, Assistant, Université Alassane Ouattara

EBA Axel Richard, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara

KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara

KOUAME N’Founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant, Histoire, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d’Ivoire)

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara

KOUASSI Koffi Sylvain, Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara

MAWA -Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

N’SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N’gouabi de Brazzaville

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, philosophie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d’Ivoire

Comité de lecture

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

DEDE Jean Charles, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

DJAMALA Kouadio Alexandre, Assistant, Université Alassane Ouattara

EBA Axel Richard, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMA-THETHET Roval, Maître de conférences, Université Marien N’Gouabi de Brazzaville

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou

KOUAME N’Founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant, Université Peleforo Gon Coulibaly

KOUASSI Koffi Sylvain, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara

MAWA -Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'Gouabi de Brazzaville

N'GUESSAN Konan Parfait, Maître-Assistant, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké

SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

POLITIQUE ÉDITORIALE

Le Fromager est une revue internationale qui fournit une plateforme aux scientifiques et aux chercheurs du monde entier pour la diffusion des connaissances en sciences humaines et sociales et domaines connexes. Les articles publiés sont en accès libre et, donc, accessibles à toute personne.

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Le Fromager n'accepte que des articles inédits et originaux en français ou en anglais. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs.

Le manuscrit est remis à deux rapporteurs au moins, choisis en fonction de leur compétence dans la discipline. Le secrétariat de rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le Comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai — d'autant plus long que l'article sera parvenu plus tôt au secrétariat pour remettre la version définitive de son texte.

Les auteurs sont invités à respecter les délais qui leur seront communiqués, sous peine de voir la publication de leurs travaux repoussée au numéro suivant.

1. Structure de l'article

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [200 mots maximum], Mots clés [5 mots maximum] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [200 mots au plus], Mots clés [5 mots au plus] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

2. Longueur de l'article

Quelle que soit la nature de l'article, sa longueur maximale, incluant aussi bien le texte principal que les résumés, les notes et la documentation, doit être comprise **entre 5000 et 8000 mots**.

3. Formats d'enregistrement et d'envoi

Tous les articles doivent nous parvenir obligatoirement en version numérique.

Texte numérique (Word et PDF)

3.1 Traitement de texte

La saisie de l'article doit être effectuée avec traitement de texte Word, obligatoirement en **police Garamond de taille 12, interligne simple (1)**.

La mise en forme (changement de corps, de caractères, normalisation des titres, etc.) est réalisée par l'équipe éditoriale de la revue. Les césures manuelles, le soulignement, le retrait d'alinéa ou de tabulation pour les paragraphes sont proscrits. Une ligne sera sautée pour différencier les paragraphes.

Pour la ponctuation, les normes sont les suivantes : un espace après (.) et (,) ; un espace avant et après (;), (:), (?), et (!). Les signes mathématiques (+, —, etc.) sont précédés et suivis d'un espace.

L'utilisation des guillemets français (« ») doit être privilégiée. Les guillemets anglais (" ") ne doivent apparaître qu'à l'intérieur de citations déjà entre guillemets.

Les chiffres incorporés dans le texte doivent être écrits en toutes lettres jusqu'au nombre cent. Au-delà, ils le seront sous forme de chiffres arabes (101, 102, 103...)

Les siècles doivent être indiqués en chiffres romains (I, II, III, IV, X, XX).

Les appels de note doivent se situer avant la ponctuation.

3.2. Le texte imprimé

Le texte comporte une marge de 2,5 cm sur les quatre bords. L'auteur peut faire apparaître directement les enrichissements typographiques ou avoir recours aux codes suivants : 1 trait : italiques 2 traits : capitales (majuscules) 1 trait ondulé : caractères gras. Le texte sera paginé.

4. Pagination

Le document est paginé de la page de titre aux références bibliographiques. Cette pagination sera continue sans bis, ter, etc.

5. Références bibliographiques

S'assurer que toutes les références bibliographiques indiquées dans le texte, et seulement celles-ci s'y trouvent. Elles doivent être présentées selon les normes suivantes :

5.1. Bibliographie

– Pour un ouvrage :

PICLIN Michel, 2017, *La notion de transcendance : son sens, son évolution*, Paris, Armand Colin, 548 p.

– Pour un article de périodique :

IGUE Ogunsola, 2010, « Une nouvelle génération de leaders en Afrique : quels enjeux ? », *Revue internationale de politique de développement*, vol. 1, No. 2, p. 119-138.

– Pour un article dans un ouvrage :

ZARADER Marlène, 1981, « Être et Transcendance Chez Heidegger », in Martin KAPPLER (dir.), *Métaphysique et Morale*, Paris, L'Harmattan, 300 p.

– Pour une thèse :

OLEH Kam, 2008, « Logiques paysannes, logiques des développeurs et stratégies participatives dans les projets de développements ; l'exemple du projet Bad-Ouest en Côte d'Ivoire », Thèse unique de doctorat, Institut d'Ethnologie, Université Cocody, Côte D'Ivoire.

5.2. Sources

– Pour les sources écrites :

Nom de la structure conservant le document (Centre d'archives), fonds, carton ou dossier, titre du document, année (exemple : GGAEF — 4 (1) D39 : Rapport annuel d'ensemble de la colonie du Gabon, en 1939).

– Pour les sources orales :

Nom(s) et prénom(s) de l'informateur, numéro d'ordre, date et lieu de l'entretien, sa qualité et sa profession, son âge et/ou sa date de naissance.

6. Références et notes

6.1. Appel de référence

Dans le texte, l'appel à la référence bibliographique se fait suivant la méthode du premier élément et de la date, entre parenthèses. En d'autres termes, les références des ouvrages et des articles doivent être placées à l'intérieur du texte en indiquant, entre parenthèses, le nom de l'auteur précédé de l'abréviation de son prénom, l'année et/ou la (les) page(s) consulté(es), suivis de deux points. Exemple : (A. Koffi, 2012 : 54-55).

Si plusieurs références existent dans la même année pour un même auteur, faire suivre la date de a, b, etc., tant dans l'appel que dans la bibliographie : (A. Koffi, 2012a).

À partir de trois auteurs, faire suivre le premier auteur de et *al.* : (K. Arnaud et *al.* 2010). Quand il est fait appel à plusieurs références distinctes, on séparera les différentes références par un point-virgule (;) : (E. Kedar, 1978, 1989 ; E. Zadi, 1990).

6.2. Références aux sources

Les références aux sources (orales ou imprimées) doivent être indiquées en note de bas de page selon une numérotation continue.

6.3. Notes de bas de page

Les explications ou autres développements explicitant le texte doivent être placés en notes de bas de page correspondante (sous la forme : 1, 2, 3, etc.). Ces notes infra-paginales doivent être exceptionnelles et aussi brèves que possible.

6.4. Citations

Le texte peut comporter des citations. Celles-ci doivent être mises en évidence à partir de lignes ; retrait gauche et droite en interligne simple, en italique et entre guillemets.

– Les **citations courtes** (1, 2 ou 3 lignes) doivent être entre guillemets français à l'intérieur des paragraphes en police 12, interligne simple.

– **Les citations longues** (4 lignes et plus) doivent être sans guillemets et hors texte, avec un retrait de 1 cm à gauche et interligne simple.

– **Les Crochets** : Mettre entre crochets [] les lettres ou les mots ajoutés ou changés dans une citation, de même que les points de suspension indiquant la coupure d'un passage [...].

7. Les documents non textuels

7.1 Illustrations

L'ensemble des illustrations, y compris les photographies, doit impérativement accompagner la première expédition de l'article. En plus de chaque original, l'auteur fournira une copie aux dimensions souhaitées pour la publication : pleine page, demi-page, sur une colonne, etc. Au dos seront portés le nom du ou des auteurs, le numéro de la figure, l'indication du haut de l'illustration.

La justification maximale est de 120 mm de largeur sur 200 mm de hauteur pour une illustration pleine page. Les textes portés sur les illustrations seront en Garamond.

7.2 Dessins originaux

Ils seront soit tracés à l'encre de Chine, soit issus de traitement informatique imprimé dans de bonnes conditions. Dans ce dernier cas, on évitera les trames dessinées. Pour les objets lithiques, les croquis dits « schémas diacritiques » gagneront à être accompagnés des dessins traités en hachures valorisantes qui, eux, montrent la morphologie technique.

7.3 Documents photographiques

Les documents doivent être parfaitement nets, contrastés et être fournis sous forme de fichier numérique ; enregistrés pour « PC » (Photoshop ©/niveaux de gris 300 ppi ou bitmap 600 ppi/Tiff/taille de publication dans Illustrator © ou tout autre logiciel de dessin vectoriel/EPS/textes vectorisés).

7.4 Tableaux

La revue n'assure pas la composition des tableaux. Ils devront être remis sous forme de fichiers Acrobat © PDF (print/niveau de gris/taille de publication/300dpi) ou Illustrator © (EPS/niveau de gris/taille de publication/300dpi), respectant la justification et la mise en pages de la revue. Privilégier les fontes Garamond.

7.5 Échelles

Aussi souvent que possible, la représentation grandeur nature sera recherchée. Lorsque la réduction s'impose, l'auteur aura soin de prévoir une échelle de réduction constante pour une même catégorie de vestiges. Pour chaque carte ou plan, l'auteur donnera une échelle graphique, ainsi que la direction du Nord. Pour les objets dessinés ou photographiés, une échelle, si possible constante, accompagnera chaque pièce ou ensemble de pièces.

7.6 Titres des illustrations, photos et tableaux

Toutes les illustrations, toutes les photos et tous les tableaux doivent avoir des titres. Ces titres sont obligatoirement placés en dessous des illustrations, des photos ou des tableaux.

7.7 Légendes

L'auteur accordera un soin particulier à la qualité des légendes. Les illustrations, les photos, les tableaux et leurs légendes constituent souvent le premier contact du lecteur avec l'article. Les légendes doivent être placées en dessous des titres.

7.8 Appels des illustrations, photos et tableaux

Dans le texte, l'auteur doit obligatoirement indiquer l'appel aux illustrations, photos ou tableaux. Cet appel doit être en chiffres arabes : (fig. 1), (tabl. 2), (pl. 3 - fig. 4), etc.

Site internet de LE FROMAGER : <https://revuefromager.net/>
L'équipe éditoriale

SOMMAIRE

Aboukar ABBA TCHELLOU

Les réseaux d'échanges et la traite des esclaves dans la partie occidentale de bassin du lac Tchad 9-23

Amoïn Yolande OUANTCHI

Les fondements de l'empirisme de John Locke au service du système éducatif : vers une pédagogie contemporaine 23-35

Aya Carelle Prisca KOUAME KONATE

Éducation parentale dans la gestion de l'usage abusif des smartphones chez les enfants de 06 mois à 12 ans en Côte d'Ivoire 36-50

Bambado BALDE, Mahoussé Bérékia KOUDAWA

Sport et engagement scolaire : effets de la pratique sportive sur la motivation des lycéens à Saint-Louis du Sénégal 51-68

Breich Darel GAMBAKA GANDI, Gilles Freddy MIALOUNDAMA BAKOUE TILA, Emilien DUBIEZ, Ségolen Lutterah MISSENGUE SCHERELL, Modeste DIAKABANA NDOUDI, Naye SOW KALLA

Analyse des pratiques de consommation du bois-énergie chez les usagers productifs de l'arrondissement 1 Makélékélé à Brazzaville : enjeux socio-économiques et environnementaux 69-85

Christ Guy Roland GBAKRÉ

La cohésion sociale en Afrique : Défis, mécanismes et perspectives de consolidation 86-102

Désiré GUI

La théorie kantienne de la connaissance et l'appréhension de la sorcellerie dans l'ontologie africaine : une alternative au relativisme 103-115

Famahan SAMAKÉ

Zola psychanalyste avant Freud : pour une lecture transversale et interdisciplinaire des *rougon-macquart* 116-132

Fodé Bangaly KEITA, M. Mamy KEITA

L'arrivée des réfugiés et les transformations de la Guinée forestière entre 1989 et 2003 133-147

Kouakou Camille GOLI, Tiécoura Hamed COULIBALY, Tiemongo Kady COULIBALY, Kouamé Sylvestre KOUASSI, Joseph P. ASSI-KAUDJHIS

D'une migration étrangère à une activité de pêche lucrative dans le département de Béoumi (centre de la Côte d'Ivoire) 149-168

Bi Jean-Baptiste KODIÉNÉ, Moussa PARE

Ibn Toudert et l'art de la fourberie politique dans la conquête du pouvoir en Berbérie (1117-1130) 169-183

Yao Ernest Badou KOUADIO, Mathata Mireille Pilcherie Laure OUATTARA, Yao Jules YAO

Droit international de l'environnement : quelle importance dans la préservation de l'environnement ? 184-200

Kouamé Kossonou Frédéric SECRE

La mission diplomatique britannique à Kumasi en 1888 201-216

Kouassi Hermann SIALLOU

L'Afrique face au développement durable : entre contradictions structurelles et dynamiques d'innovation 217-239

Ali MANDE, Effoué Dominique ADJE, Prisca Justine EHUI

Les nouvelles formes de violences dans les établissements scolaires ivoiriens : cas des lycées Municipals et moderne d'Abobo 240-252

Mathieu SITIONON

Félix Houphouët-Boigny et la Fédération Évangélique de Côte d'Ivoire (1960-1993) 253-268

Moussa COULIBALY

Communication environnementale dans les relations entre société minière et communautés locales : état des lieux narratif et enjeux de la RSE en Côte d'Ivoire 269-283

N'DA Roseline Gbocho

Le e-commerce comme alternative professionnelle chez les étudiants et les jeunes diplômés : entre représentations sociales, opportunités et expériences 284-300

N'Dah Éric ANNET

Débats politiques télévisés et stratégie marketing politique du RHDP 301-312

Pascal GRENG

Les fondements de pouvoir des souverains dans les sultanats kotoko du Cameroun septentrional : entre religion et tradition 313-324

Prisca Aubain MFOUTOU

Expression de la modalité épistémique dans *Sarah, ma belle-cousine* d'Henri Djombo 325-337

Serge ELLA ONDO, Nadège ZANG BIYOGHE

Pratiques polyphonique et intertextuelle chez Bessora : cas de *Petroleum* 338-353

Solenko GNENDA

La chefferie traditionnelle et les défis de la cohésion sociale en milieu ewe du Togo 354-371

Lou Thou Fidèle TRA

Dynamiques familiales, silence social et violences conjugales en Côte d'Ivoire : comprendre les mécanismes qui mènent au féminicide 372-396

Yacouba CISSAO

Contrôle des frontières en contexte de crises sécuritaire et sanitaire : étude de cas dans les communes de Bittou et de Ziou (Burkina Faso) 397-415

Yao Ulrich KOUASSI

Médecine mécaniste et santé globale en Afrique : quel avenir entre biomédecine cartésienne et pratiques traditionnelles ? 416-434

D'une migration étrangère à une activité de pêche lucrative dans le département de Béoumi (centre de la Côte d'Ivoire)

Kouakou Camille GOLI

Assistant
Département Géographie
Université Alassane OUATTARA
Chaire UNESCO Anticipation, Prospective et Territoires Durables
camillegoli4@gmail.com

COULIBALY Tiécoura Hamed

Maître-Assistant
Département Géographie
Université Péléforo Gon COULIBALY
Chaire UNESCO Anticipation, Prospective et Territoires Durable
coulibalyth@gmail.com

COULIBALY Tiemongo Kady

Doctorante
Département Géographie
Université Alassane OUATTARA
Unité de Recherches pour le Développement (URED)
ydak.cool@gmail.com

KOUASSI Kouamé Sylvestre

Professeur Titulaire
Département Géographie
Université Alassane OUATTARA
Chaire UNESCO Anticipation
Prospective et Territoires Durables

ASSI-KAUDJHIS Joseph P.

Professeur Titulaire
Département Géographie
Université Alassane OUATTARA
Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales (LAVSE)

Résumé

Depuis le début des années 1970 avec la mise en eau du barrage de Kossou, l'activité de pêche a pris un nouvel élan de développement dans le département de Béoumi. Des pêcheurs migrants, apparaissent alors dans le paysage rural dudit département, avec la création, dès 1977, des premiers campements de pêcheurs. Par ailleurs, face aux nouveaux défis de développement, les populations autochtones se tournent vers la pêche, comme une activité économique. Cet engouement des autochtones est lié à la relative prospérité économique des pêcheurs migrants qui engrangent des ressources financières importantes pour un milieu rural en proie à la pauvreté. Dès lors, l'objectif de cette étude est d'analyser la contribution des pêcheurs migrants dans le développement de la pêche dans le département de Béoumi. Pour y parvenir, l'approche méthodologique s'est appuyée sur des enquêtes réalisées auprès des services de la pêche de Béoumi ainsi que des pêcheurs dudit département à travers des entretiens individuels avec les responsables des services de la pêche et un questionnaire adressé aux pêcheurs aussi bien migrants qu'autochtones. Il ressort de cette

recherche que les principaux producteurs de poisson dans cette localité sont les pêcheurs migrants qui représentent 65% des pêcheurs dans le département de Béoumi. À travers les revenus mensuels tirés de la pêche qui varient entre 90 000 F CFA à plus de 200 000 F CFA, selon qu'on soit pêcheurs autochtones ou migrants étrangers, la pêche se présente comme une activité génératrice de revenus et donc une lucarne d'insertion professionnelle pour les jeunes. Aussi, elle contribue aux recettes publiques par le biais de l'achat des licences de pêche et du paiement des taxes d'exploitation aux collectivités territoriales.

Mots clés : Béoumi – pêche lucrative – migration étrangère – pêcheurs – autochtone

Abstract

Since the early 1970s, with the filling of the Kossou dam, fishing has taken on a new lease of life in the department of Béoumi. Migrant fishermen began to appear in the rural landscape of the department, with the creation of the first fishing camps in 1977. Furthermore, faced with new development challenges, the indigenous populations turned to fishing as an economic activity. This enthusiasm among the indigenous population was linked to the relative economic prosperity of migrant fishermen, who brought in significant financial resources to a rural area plagued by poverty. The objective of this study is therefore to analyze the contribution of migrant fishermen to the development of fishing in the department of Béoumi. To achieve this, the methodological approach was based on surveys conducted with the Béoumi fisheries services and fishermen in the department through individual interviews with fisheries service managers and a questionnaire sent to both migrant and indigenous fishermen. This research shows that the main fish producers in this locality are migrant fishermen, who represent 65% of fishermen in the department of Béoumi. With monthly incomes from fishing ranging from 90,000 CFA francs to over 200,000 CFA francs, depending on whether they are local or foreign migrant fishermen, fishing is an income-generating activity and therefore a gateway to employment for young people. It also contributes to public revenue through the purchase of fishing licenses and the payment of operating taxes to local authorities.

Keywords : Béoumi – lucrative fishing – foreign migration – fishermen – indigenous

Introduction

La migration se caractérise essentiellement par le fait qu'elle entraîne un changement de domicile ou de lieu de résidence "habituelle" et que la vie reprend dans un lieu nouveau ou différent (M. Picouet, 1977 : 4). L'Afrique de l'Ouest est de longue date caractérisée par des niveaux élevés de mobilité, un phénomène bien antérieur à la configuration actuelle des frontières établie à l'époque coloniale. Au milieu de l'année 2020, environ 7,6 millions de migrants internationaux résidaient dans la sous-région (UN DESA, 2020 : 9). La mobilité interrégionale a été facilitée par les politiques régionales de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), notamment le régime de libre circulation des personnes mis en place depuis la fin des années 1970. Tous ces déplacements se font dans le but de rechercher des opportunités d'emploi et de meilleures perspectives économiques. La pêche, les pêcheurs et les agents intervenants dans la filière ont été très tôt confrontés aux fluctuations des conditions économiques dans l'espace et dans le temps (J.-P. Chauveau, 1991 : 15).

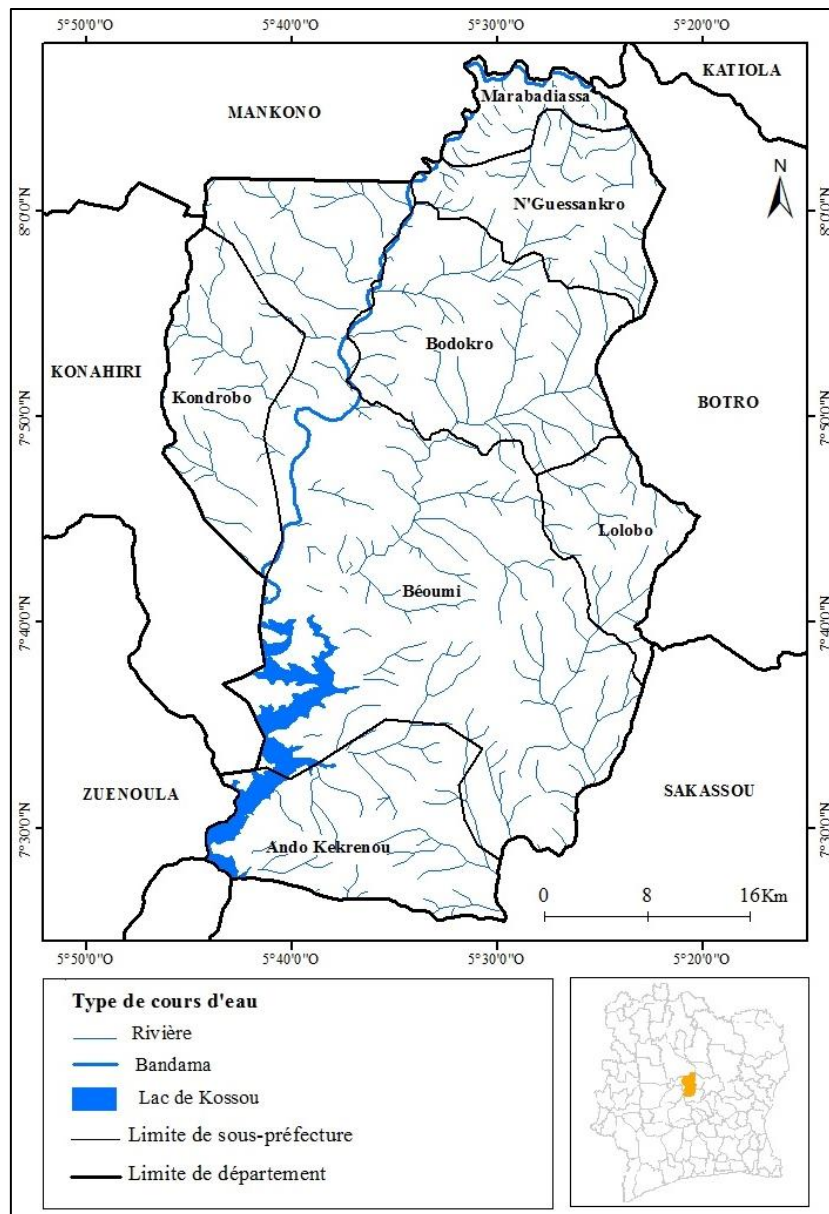
Partant de ce constat, l'on peut dire que les migrations sont étroitement liées à l'insécurité alimentaire et à la mobilité économique, souvent causées par les conflits, l'instabilité économique et les chocs climatiques qui réduisent les ressources, en particulier les terres agricoles et l'eau. Ainsi, le département de Béoumi, situé au centre de la Côte d'Ivoire et doté d'un réseau hydrographique dense, favorable aux activités de pêche, accueille depuis le début des années 1970 des migrants venus de diverses régions. Avant cette période, la pêche était pratiquée par les autochtones, principalement agriculteurs, comme une activité secondaire de subsistance. Cependant, depuis l'arrivée des pêcheurs migrants au savoir-faire remarquable dans la pratique de la pêche et motivés par les revenus engrangés par ces derniers, les populations autochtones, confrontées aux nouveaux défis du développement local et à la pauvreté rurale, manifestent un intérêt de plus en plus marqué aux activités de pêche. Dès lors, comment la migration étrangère a-t-elle favorisé l'émergence d'une activité de pêche rentable à Béoumi ?

Cet article a pour objectif d'analyser dans un premier temps les dynamiques migratoires vers le département de Béoumi. Ensuite, il s'agit aussi d'étudier la structuration de l'activité de pêche dans le département, à l'effet de comprendre les implications économiques et sociales de la pratique de la pêche. Ainsi, l'hypothèse qui sous-tend cette étude est que la migration a entraîné l'essor de nouvelles activités économiques, notamment la pêche, qui constitue une réponse adaptative face aux difficultés socio-économiques des populations rurales dans le département de Béoumi.

1. Approche méthodologique

1.1. Présentation du département de Béoumi

Situé au centre de la Côte d'Ivoire, le département de Béoumi, principalement habité par les peuples Kôdêh et Gôli du groupe ethnique baoulé, a été créé par la loi n°85-1086 du 17 octobre 1985. Avec pour chef-lieu, la ville de Béoumi, le département couvre une superficie de 2 124 km² et regroupe sept sous-préfectures, deux communes et 155 villages, ce qui en fait un territoire à forte densité administrative et territoriale, comme le présente la carte 1. Le département de Béoumi abrite une population de 195 015 habitants, selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021.



Source : BNETD/CCT, 2012

GOLI, juin 2022

Carte 1 : Présentation du département de Béoumi en Côte d'Ivoire

À l'instar de la Côte d'Ivoire, l'économie locale repose sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce et le transport. L'agriculture, activité principale qui a longtemps été essentiellement dominée par les cultures vivrières, comme l'igname, le riz, la banane plantain et le maïs, a adopté depuis quelques décennies, une migration vers les cultures de rentes telles que l'anacarde, le café et le cacao. Toutes ces activités bénéficient d'un relief favorable, constitué d'un ensemble de plateaux, d'environ 200 à 250 mètres d'altitude, sur lesquels se dressent quelques chaînons et buttes. L'on note également quelques plaines alluviales localisées le long du fleuve Bandama. Quant au climat, il est de transition, avec des précipitations comprises entre 1 200 et 1 600 mm/an. La végétation est constituée de savanes de différents faciès, largement répandues sur les versants, où les sommets portent des îlots de forêts denses sèches ou claires et les lignes de vallées. Des galeries forestières

viennent rompre l'homogénéité de ces savanes. Par ailleurs, le département de Béoumi est drainé par le Bandama et son principal affluent, le Kan, auxquels se rattachent de petites rivières, sans oublier le grand lac artificiel créé par le barrage de Kossou. Qu'il soit d'écoulement permanent, comme le Bandama, ou intermittent, l'ensemble de ces cours d'eau constitue le socle de la pratique de la pêche dans le département de Béoumi.

1.2 Techniques de collecte de données

La présente étude s'appuie sur des données qualitatives et quantitatives, obtenues à partir d'une recherche documentaire et des enquêtes réalisées d'une part entre le 29 janvier et le 27 avril 2018, dans la cadre ma thèse de doctorat et d'autre part, entre le 21 avril et le 07 juin 2025 sur 9 sites de pêche dans le département de Béoumi. Les données secondaires sont issues des rapports d'Organisations Non Gouvernementales (ONGs), des statistiques locales et archives des services des Directions Départementales et Régionales des Ressources Animales et Halieutiques de Béoumi et de Bouaké. Elles ont permis d'appréhender l'historicité de l'activité de pêche, à travers l'évolution du nombre de pêcheurs et des quantités de poissons produits sur plusieurs années. Ensuite, une observation participante a été faite sur le terrain, à l'effet d'apprécier la dynamique des activités de pêche dans le département de Béoumi. Des entretiens semi-directifs ont également été réalisés avec des pêcheurs migrants, les autorités locales (le corps préfectoral et la Direction Départementale des Ressources Animales et Halieutiques), les autorités décentralisées (la mairie et le conseil régional), des commerçants et des pêcheurs autochtones. Le but de ces entretiens est de cerner le processus d'installation, les implications socio-économiques et la dynamique des activités de pêche. Enfin, un questionnaire a été administré à la fois aux pêcheurs migrants et locaux. Cela a été rendu possible grâce à un échantillon aléatoire simple. Ainsi, comme le présente le tableau 1, ce sont 64 pêcheurs migrants et 35 pêcheurs autochtones qui ont été interrogés au moyen du questionnaire.

| Sous-préfectures | Sites de pêche | Pêcheurs migrants | Pêcheurs locaux | Total |
|----------------------|----------------|-------------------|-----------------|-----------|
| Ando-Kékéréno | Bongofla | 13 | 4 | 17 |
| | Linguèbo | 0 | 6 | 6 |
| Béoumi | Konsou | 4 | 6 | 10 |
| | Niambrun | 0 | 5 | 5 |
| | Moussadjan | 11 | 3 | 14 |
| | Pont cassé | 6 | 0 | 6 |
| | Kaga n'zué | 19 | 4 | 23 |

| | | | | |
|-----------------|-------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Kondrobo | Ancien Kouadio-Sakassou | 6 | 3 | 9 |
| | Vlôgolissou | 7 | 4 | 11 |
| Total | | 64 | 35 | 99 |

Tableau 1 : Nombre de pêcheurs enquêtés par localité

L'ensemble des 99 pêcheurs ont été sondés par un questionnaire portant sur la dynamique d'installation, l'organisation des activités de pêche et les revenus générés par la pêche. Cette enquête auprès des pêcheurs migrants et autochtones s'est effectuée sur les sites 9 sites de pêche identifiés dans 3 trois des 7 sous-préfectures du département de Béoumi.

Par ailleurs, la proximité à un plan d'eau et la pratique des activités de pêche ont été des éléments déterminants dans le choix de ces sites. Aussi, la présence de pêcheurs migrants et/ou autochtones a été un des critères de sélection des sites de pêche où les enquêtes se sont déroulées. Cette enquête, qui s'est faite à domicile ou sur l'espace de pratique de l'activité, a l'avantage de permettre la familiarité avec le terrain et de constater de visu la manifestation du phénomène en étude. Il s'agissait aussi, d'apprécier les conditions de vie des pêcheurs, à travers certaines commodités au niveau de leur ménage et d'identifier leur préférence en matière de capture des ressources halieutiques.

1.3 Traitement des données

Dans le cadre cette contribution scientifique, une analyse des revenus tirés des activités halieutiques, deux comptes d'exploitation ont été élaborés selon que le pêcheur soit ivoirien ou étranger. Ce choix d'analyse trouve son essence dans la différence de temps accordé par chacun des deux acteurs en présence pour la pratique de la pêche. En effet, pour l'Ivoirien, la pêche est une activité secondaire à l'agriculture, tandis que l'étranger la pratique à temps plein. Logiquement, en termes de valeur, les revenus tirés de la pêche varient en fonction des lieux de pêche, de la quantité et du type de poissons capturés. En l'absence d'une série de données, l'appréciation de l'importance des revenus ne peut être faite. Néanmoins, c'est en appuyant sur les affirmations des pêcheurs eux-mêmes, qui ne sont en réalité que des estimations, que ces deux comptes d'exploitations ont été établis. Par ailleurs, en Côte d'Ivoire, toute personne exerçant l'activité de pêche doit obtenir une autorisation de la part de l'État. Cette autorisation connue sous l'appellation de « licence de pêche » est subordonnée au paiement d'un montant forfaitaire auprès du MIRAH. Les licences sont donc délivrées pour une durée d'un an renouvelable autant de fois que le requérant la voudra. Pour la pêche artisanale continentale, le coût de cette licence s'élève à 15 000 FCFA par an pour tous les pêcheurs artisanaux continentaux (nationaux et étrangers). De plus, au niveau local,

chaque pêcheur paie une somme mensuelle de 3 000 F CFA ; soit à la municipalité quand celui-ci exerce son activité dans les eaux se trouvant dans le périmètre communal ; soit au Conseil Régional quand il exerce en dehors de l'espace communal. Sur cette base deux tableaux (5 et 6) ont été conçus pour présenter le récapitulatif des recettes tirées de la délivrance des licences de pêche aux pêcheurs au cours des cinq dernières années dans le département de Béoumi.

3. Résultats

3.1. Dynamiques de l'installation des pêcheurs étrangers sur les rives du lac de Kossou

3.1.1. De la construction de barrage de Kossou à l'installation des pêcheurs migrants

Livré en 1971, le barrage de Kossou a créé un lac artificiel, réduisant ainsi, les terres agricoles de plusieurs circonscriptions administratives, dont le département de Béoumi, en Côte d'Ivoire. La mise en place des eaux du lac a immergé 201 400 hectares de forêts, de savanes, de plantations et de villages, soit 5,6% de la surface géographique totale de la région du lac. L'opération a entraîné l'engloutissement par les eaux de près de 20 000 ha de plantations de café et de cacao aux populations riveraines dans la zone de Béoumi (E. E. A. N'tamé, 1978 : 44). Ce plan d'eau, nouveau dans le paysage départemental de Béoumi, conjugué aux raisons économiques, va constituer une aubaine pour le développement des activités de pêche. Ainsi, les premiers campements de pêcheurs migrants apparaissent dans cette zone du pays. Le tableau 2 ci-après présente les campements de pêcheurs migrants selon leur date d'installation.

| Sous-préfectures | Sites de pêche | Année d'installation |
|----------------------|-------------------------|----------------------|
| Ando-Kékrénou | Bongofla | 2003 |
| | Linguèbo | - |
| Béoumi | Konsou | - |
| | Niambrun | - |
| | Moussadjan | 1979 |
| | Pont cassé | 1982 |
| | Kaga n'zué | 1977 |
| Kondrobo | Ancien Kouadio-Sakassou | 1981 |
| | Vlôgolissou | - |

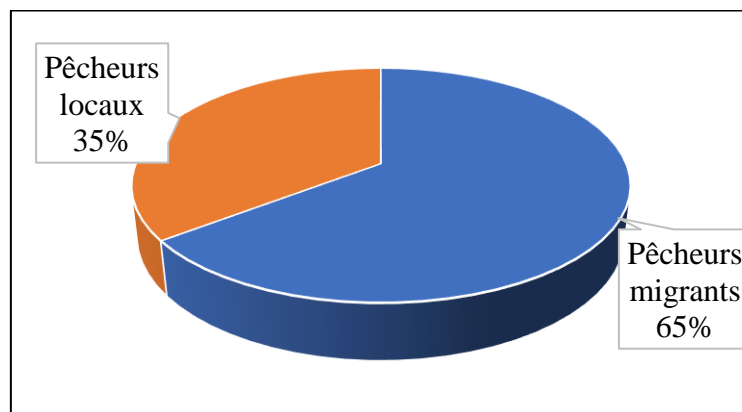
Source : Nos enquêtes, 2025

Tableau 2 : Date d'installation des campements de pêcheurs migrants dans le département de Béoumi

Le tableau 2 renseigne sur les dates d'installation des campements de pêcheurs migrants dans le département de Béoumi. Il en ressort que sur les 5 campements enquêtés, 4 d'entre eux ont été installés au cours des 10 années qui ont suivi la création du lac artificiel de Kossou, soit, avant la dissolution, en 1980, de l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama, société d'État, organisme d'aménagement du territoire et de développement régional centré sur le projet de barrage de Kossou, dont l'objectif principal était de favoriser le développement de la pêche et de l'agriculture autour du lac artificiel créé par le barrage (V. Lassailly-Jacob, 1986 : 346). Cette situation s'explique par le fait que l'exploitation des plans d'eau par les autochtones, ne s'est pas faite de façon systématique, laissant ainsi l'occasion à d'autres populations, à la recherche d'un mieux-être économique et ayant un savoir-faire en matière de pratique de la pêche, d'occuper les rives du lac de Kossou et du Bandama. Les conditions d'exercice de la pêche sur le lac de Kossou ont donc été relativement souples, favorisant la ruée des migrants vers ce plan d'eau.

3.1.2. De l'origine des pêcheurs installés sur les rives du lac de Kossou

Dans le processus de gestion des populations sinistrées du lac de Kossou, l'AVB a mis en place un programme de formation et d'installation de 3 000 pêcheurs issus des villages déguerpis. Cependant, les populations autochtones, qui ne se pas traditionnellement des pêcheurs, ont rapidement abandonné ce métier nouveau de pêcheur pour se ruer sur les quelques portions de terres octroyées par les villages accueillants, pour les certaines, et pour d'autres, elles ont pris le départ vers les zones forestières centre-ouest, sud-ouest et ouest du pays. Ce vide laissé par ces derniers va très vite être comblé par des mouvements de pêcheurs d'autres origines vers le département de Béoumi, pour exploiter les plans d'eau. La figure ci-après présente les proportions de pêcheurs par nationalité.



Source : Nos enquêtes, 2025

Figure 1 : Répartition des pêcheurs selon leur origine

De façon générale, les migrants sont les plus nombreux dans l'activité halieutique dans le département de Béoumi avec 65% des pêcheurs. Ces pêcheurs étrangers sont principalement

d'origine malienne, Ghanéenne, Nigérienne et Guinéenne. Divers facteurs peuvent expliquer cette présence remarquable des migrants dans les activités de pêche. La plus évidente des explications réside dans le savoir-faire en matière de pêche. Aussi, la pêche constitue d'abord et avant tout une activité de subsistance pour les populations riveraines des plans d'eau. Cependant, les pêcheurs locaux des villages riverains exercent les activités halieutiques du fait de la présence du Bandama et/ou du lac de Kossou dans les périmètres du terroir. Depuis l'arrivée des migrants d'origine étrangère, les Ivoiriens semblent avoir compris l'intérêt et l'enjeu économique que constitue cette activité. En outre, il faut aussi noter la pauvreté, dont est confronté le monde rural dans les pays en développement et particulièrement la Côte d'Ivoire, qui oblige relativement les paysans ivoiriens à s'orienter vers d'autres sources de revenus. Les difficultés que connaît le secteur agricole, surtout dans l'accès et à l'usage du foncier, contribuent également à expliquer cet état de fait. Sous un autre angle, le problème d'accès au foncier pourrait aider à expliquer la forte représentativité des étrangers (65%) dans les activités halieutiques.

3.2. Organisation de l'activité de pêche

3.2.1. De la pirogue à pagaie à la pirogue motorisée : une relative modernisation

Traditionnellement, en Côte d'Ivoire, les pêcheries d'eau douce sont caractérisées par l'utilisation des pirogues en planches d'arbres clouées communément appelée pirogue « bozo » ou pirogue à pagaie. C'est d'ailleurs, ce type d'embarcation que l'on rencontre dans le département de Béoumi, comme nous le présente la photo 1 ci-après.



Source : GOLI, février 2018

Photo 1 : Des embarcations sur la rive du lac à Konsou, sous-préfecture de Béoumi

Ce type de pirogue est fait d'un assemblage de trois planches liées les unes aux autres par des clous. Les dimensions de ces pirogues sont de 6 à 7 mètres en longueur, 0,8 à 1 mètre en largeur

et 0,3 à 0,4 mètre en hauteur. En plus de ces caractéristiques, ces embarcations sont généralement accompagnées d'une ou de plusieurs pagaies qui constituent le moyen de propulsion. L'une des principales raisons de l'emploi de ce type de pirogue réside dans son fond plat et large, qui lui assure une plus grande stabilité par grand vent (DCGTx, 1989 : 36). Contrairement à la traditionnelle pirogue monoxyle qui a été pendant longtemps d'usage sur les plans d'eau continentale ivoirienne avant l'arrivée des pêcheurs étrangers, cette pirogue serait plus adaptée aux besoins actuels de la pêche (D. Koudou, 2012 : 102). Cependant, depuis 2017, l'on observe que ces mêmes embarcations utilisent de plus en plus un autre moyen de propulsion. Il s'agit d'un moteur installé à bord comme illustré sur la photo 2.



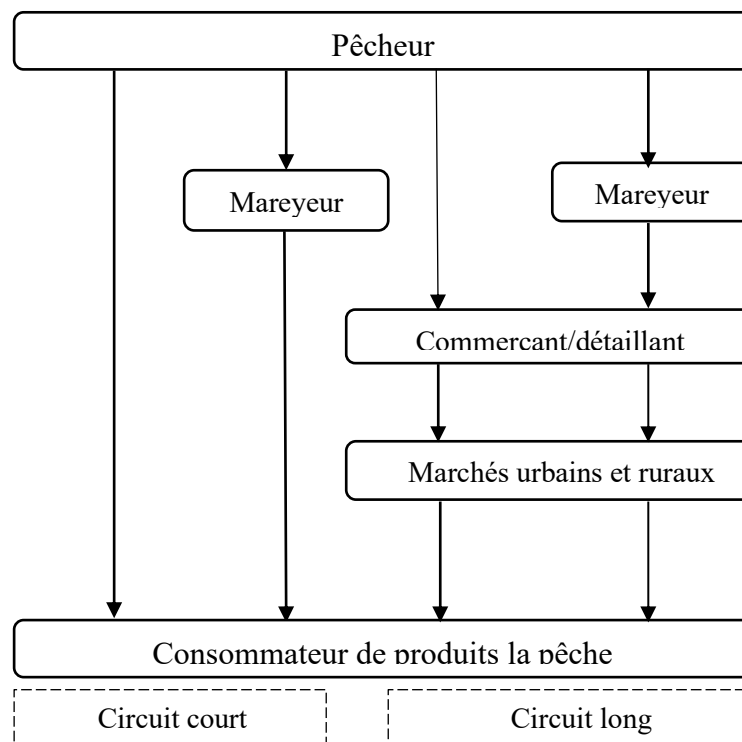
Source : GOLI, mai 2025

Photo 2 : Des pirogues motorisées stationnées à Bongofla, sous-préfecture d'Ando-kékrenou

À partir de la photo 2, il ressort que la pêche a amorcé une modernisation au niveau des embarcations dans le département de Béoumi. Ce processus, qui se met place, est exclusivement le fait des pêcheurs étrangers qui en ont vu l'intérêt pour renforcer leur moyen de capture, à l'effet de parcourir des distances plus longues, et donc d'aller dans des zones moins fréquentées par les pêcheurs, où ils pourraient trouver des quantités de poissons à capturer. L'utilisation de ce type d'équipement est destinée à accroître la production de poisson à but lucratif. Il est à noter qu'aucun des pêcheurs locaux rencontrés ne dispose d'un tel équipement. Les quantités de poissons capturées sont directement commercialisées ou subissent une première transformation avant leur mise sur le marché.

3.3.2. Un circuit de commercialisation du poisson à double niveau à Béoumi

Les produits de la pêche à Béoumi ont pour destination les marchés des centres urbains du département de Béoumi, les restaurants, les unités de transformation, les marchés régionaux et le marché national. Cela fait appel à deux types de mareyeurs, ceux qui restent sur place avec des moyens limités et ceux utilisant des véhicules pour le transport du poisson. Cette situation fait qu'il existe pour la commercialisation deux principaux circuits que sont le circuit court et le circuit long. La quantité, la qualité et le type de poissons sont les principaux paramètres qui conditionnent les différents circuits de distribution. Les circuits courts sont réalisés par de petits commerçants sans grands moyens. Les circuits longs drainent le poisson vers les grands marchés urbains et les marchés ruraux de l'intérieur. Ces circuits longs concernent la deuxième catégorie de mareyeurs à savoir ceux disposant de véhicules dont l'usage est uniquement réservé au poisson (M. Dème et M. Kébé, 2000 : 11). La figure 2 présente les différents circuits de commercialisation de poissons dans le département de Béoumi.



Source : GOLI, 2022

Figure 2 : Circuit de commercialisation du poisson capté dans le département de Béoumi

À l'intérieur du périmètre départemental de Béoumi, ce sont les marchés des centres urbains qui sont desservis. Aussi, les marchés de certaines régions de la Côte d'Ivoire, notamment la région de Gbêkê, avec pour capitale la ville de Bouaké située à une soixantaine de kilomètres de Béoumi, constituent un véritable marché de consommation. À côté des marchés urbains, les petits marchés ruraux quotidiens sont approvisionnés et, le plus souvent, seules les espèces jugées de moindre

valeur marchande, les plus accessibles à des revenus limités, sont proposées à la vente. Quant aux détaillants, ils sont des intermédiaires qui assurent la distribution finale auprès des consommateurs après s'être approvisionnés chez les mareyeurs ou de leurs représentants sur les marchés. Il s'agit d'une activité essentiellement féminine qui est assurée par une soixantaine de femmes dans le département de Béoumi. Les commerçants sont chargés d'acheter de grandes quantités de poisson auprès de mareyeurs pour ensuite le redistribuer soit aux détaillantes, soit directement aux consommateurs. Les conditions de travail pénible des pêcheurs et l'éloignement de certains sites des points urbains et stratégiques de vente sont deux facteurs qui limitent les pêcheurs artisans dans l'écoulement de leurs prises auprès des intermédiaires (petits mareyeurs ou leurs femmes) qui se présentent quotidiennement au niveau des sites. C'est le cas des pêcheurs dans tous les campements de pêcheurs dans le département de Béoumi. Leurs femmes ou maman ou encore des petits mareyeurs les attendent sur la rive afin de récupérer la capture.

Par ailleurs, le circuit de commercialisation du poisson dans le département de Béoumi se distingue selon quatre trajectoires. Ces trajectoires sont regroupées en deux principaux circuits commerciaux en fonction de la disponibilité du poisson. Il s'agit de circuit court et du circuit long. Le circuit court est subdivisé en deux itinéraires. L'un, où le poisson passe directement du pêcheur au consommateur et l'autre, où le poisson transite par un seul intermédiaire pour parvenir aux mains du consommateur. Dans ce second cas, l'intermédiaire est toujours un membre de la famille du pêcheur, généralement sa femme.

Toutefois, cet itinéraire est le plus utilisé avec 78% des cas dans ce circuit de commercialisation. Dans 22% des cas, le pêcheur lui-même transporte sa production chez des clients potentiels ou sur le marché de consommation. Ces différents choix d'itinéraire se justifient par les quantités de poissons produits. Quant au circuit long, il fait nécessairement intervenir au moins un intermédiaire. Dans le cadre de la commercialisation des produits halieutiques observée dans cette étude, il existe deux branches dans ce circuit. La première branche fait intervenir directement les commerçants et/ou détaillants auprès du pêcheur. Autrement dit, ces derniers achètent le poisson sans intermédiaire aux mains du pêcheur. Cette situation concerne généralement les petits pêcheurs qui sont tous des Ivoiriens. Par contre, la deuxième branche, la plus utilisée, fait appel à des mareyeuses grossistes, comme dans le cadre des autres produits agricoles en Côte d'Ivoire. Ainsi, dans le circuit long, le poisson est acheté par des mareyeuses qui, à leur tour le cèdent aux commerçants et détaillants qui le commercialisent enfin aux consommateurs sur les marchés (ruraux et surtout urbains). Il s'établit alors des relations entre les mareyeuses et les commerçants et détaillants pour se faire régulièrement approvisionner en poissons.

3.3. Implications socio-économiques des activités de pêche à Béoumi

3.3.1. La pêche, une activité génératrice de revenus

En Côte d'Ivoire, la pêche artisanale continentale et les activités qui y sont liées (distribution, transformation et transport) apportent des revenus aux communautés rurales, surtout là où les autres opportunités d'emplois sont plus limitées, voire nulles. Dans ce contexte, la filière pêche artisanale constitue pour les populations un filet de sécurité important, parfois crucial, qui les protège des effets de volatilité des prix agricoles, des crises macroéconomiques, des réformes structurelles, de mauvaises récoltes, des troubles politiques et autres facteurs qui menacent la stabilité du monde rural. C'est ainsi que les pêcheurs (ivoiriens et étrangers) rencontrés dans le département de Béoumi affirment gagner une somme variant de 5 000 F CFA à 12 000 F CFA par jour. Cependant, un constat apparent a été fait concernant le revenu selon la nationalité. En effet, les autochtones exercent le plus souvent dans l'activité de production, mais, par faute de connaissances et/ou d'expérience et expertise dans le domaine, leurs revenus sont nettement moins élevés que ceux des non nationaux.

En outre, les pêcheurs travaillent à leur propre compte. Dans les villages ou campements pratiquant les activités de pêche à Béoumi, le mode de distribution des revenus dans la pêche est basé sur un système assez complexe et qui est fonction de l'importance que le pêcheur accorde à son activité. En général, à chaque retour de pêche, la recette issue de la vente de la production est d'abord destinée à couvrir les frais liés à la sortie (l'appât et la nourriture). Une fois ces frais défalqués, le reste est alors réparti entre le matériel de pêche (rémunération du capital) et l'équipage (rémunération du travail dans le cas où le pêcheur se fait aider) selon un principe communément admis. Abordant, le cas l'Ivoirien qui pratique la pêche comme une activité secondaire à l'agriculture, le tableau 3 ci-après présente le compte d'exploitation du pêcheur de Konsou, au cours du second trimestre de l'année 2025.

| |
|--|
| Revenu mensuel net issu de la vente de la production : 127 000 F CFA |
| Dépenses : 29 500 F CFA |
| Revenu mensuel : 97 500 F CFA |

Source : Nos enquêtes, 2025

Tableau 3 : Esquisse de compte d'exploitation d'un pêcheur ivoirien à Konsou

Le tableau 3 présente le revenu mensuel d'un pêcheur ivoirien vivant à Konsou. Il ressort qu'il est très synthétique du fait que les pêcheurs ivoiriens n'investissent pas d'intrants dans la pêche et se contentent de se procurer du minimum de matériel qu'il faut pour capturer les poissons. Les dépenses concernent l'achat de filets, de nourriture et le transport. Toutefois, le pêcheur ivoirien

parvient à atteindre un revenu mensuel de 97 500 F CFA. Ce qui voudrait dire que la pêche, bien que pratiquée à temps partiel par les Ivoiriens, permet de se procurer de revenus substantiels relativement conséquents pour un monde rural en proie à la pauvreté dans le département de Béoumi. Cette activité, si elle se pratique avec des outils et matériels modernes et avec des intrants, est susceptible de produire des résultats meilleurs. Ainsi, s'agissant du second compte d'exploitation qui concerne un pêcheur étranger vivant à Bongofla, le tableau 4 ci-après résume la situation du revenu mensuel de ce dernier, au cours du second trimestre de l'année 2025.

| |
|--|
| Revenu mensuel net issu de la vente de la production : 380 000 F CFA |
| Dépenses : 152 500 F CFA |
| Revenu mensuel : 227 500 F CFA |

Source : Nos enquêtes, 2025

Tableau 4 : Esquisse de compte d'exploitation d'un pêcheur étranger à Bongofla

Dans le cas du pêcheur de Bongofla qui utilise des intrants dans la pratique des activités de pêche, les dépenses sont plus importantes que celui du pêcheur ivoirien. En effet, le pêcheur étranger achète le son de riz ou de maïs et de l'amidon, dont le résultat de leur mélange produit une matière qu'il utilise comme appât dans son activité. Ce qui augmente ses dépenses, car il est amené à parcourir de longues distances pour se procurer ces éléments. Le coût du transport de toutes les démarches et l'achat du matériel proprement dit de pêche ne sont pas négligeables dans son activité. Il dépense alors mensuellement la somme 152 500 F CFA, qui représente le coût d'investissement pour arriver à faire une bonne production. En dépit de toutes ces charges, le pêcheur étranger de Bongofla réussit à obtenir la somme de 227 500 F CFA comme revenu mensuel. Cette situation s'explique par le fait que les pêcheurs étrangers ont une bonne culture de la pêche et la pratiquent comme activité principale. Ce qui leur vaut le statut de pêcheur professionnel. À ce titre, ces hommes développent des techniques souvent méconnues des autres pour pouvoir tirer le plus profit des ressources halieutiques disponibles.

3.3.2. Une contribution non négligeable des activités de pêche dans les recettes publiques

L'examen du secteur de la pêche dans les comptes locaux à Béoumi révèle une très forte prépondérance de la production imputable aux pêcheurs étrangers, notamment ceux d'origine malienne. Or ces pêcheurs ont un système de gestion traditionnel et ne tiennent pas de comptabilité. En effet, les données fournies à la cellule statistique de la Direction Départementale du MIRAHA ne concernent que la production marchande et à celle que les agents parviennent à observer sur le terrain. Il n'y a pas d'estimations sur l'autoconsommation, quand bien même il est acquis qu'une partie de la production est toujours destinée à la consommation personnelle des

acteurs et de leur famille respective. D'ailleurs, à ce sujet, l'absence de donnée à la Direction Départementale du MIRAHA n'a pas permis d'évaluer le niveau de transformation des produits pêche. Pourtant, c'est une activité fortement développée et dont les sites sont clairement identifiés.

Néanmoins, les avantages économiques de la pêche à travers les coûts d'accès aux ressources halieutiques (licences et autorisations de pêche et taxes d'exploitation) permettent de montrer l'importance lucrative de cette activité.

| Années | Nombre de pêcheurs | Coût annuel/pêcheur (FCFA) | Recette totale |
|---------------|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| 2020 | 455 | 15 000 | 6 825 000 |
| 2021 | 493 | 15 000 | 7 395 000 |
| 2022 | 383 | 15 000 | 5 745 000 |
| 2023 | 338 | 15 000 | 5 070 000 |
| 2024 | 397 | 15 000 | 5 955 000 |
| Total | 2 066 | 15 000 | 30 990 000 |

Source : Nos enquêtes, 2025

Tableau 5 : Situation des licences de pêche délivrées aux pêcheurs du département de Béoumi de 2020 à 2024

À la lecture de ce tableau 5, il ressort que, de 2020 à 2024, chaque année, ce sont plus de 5 millions de F CFA qui sont versés dans les caisses de l'État en provenance du secteur de la pêche dans le département de Béoumi. Sur cette période, plus 30 millions ont été recueillis dans les caisses publiques de l'État. En dépit du nombre de pêcheurs déclarés qui est en régression constante, les recettes publiques enregistrent des entrées de somme importante. Cette contribution est relative au nombre de pêcheurs déclarés, c'est-à-dire ayant une autorisation de pêche

À l'échelle locale, un droit d'exploitation des ressources halieutiques est également versé aux collectivités territoriales selon les limites territoriales de la collectivité. Il faut préciser que la part qui est attribuée aujourd'hui au Conseil Régional était jadis la propriété du Sous-préfet et du Conseil Général, selon leur espace de compétence. Malgré la difficile prise en compte de cette taxe dans les recettes locales, il est nécessaire de présenter l'évolution de la contribution des activités de pêche dans les recettes locales à travers les taxes d'exploitation prélevées auprès des pêcheurs. Le tableau 6 récapitule les taxes versées par les pêcheurs sur la période 2020-2024.

| Années | Nombre d'acteurs | Taxe annuelle/acteur (F CFA) | Taxe annuelle totale (FCFA) |
|---------------|-------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| 2020 | 507 | 36 000 | 18 252 000 |
| 2021 | 556 | 36 000 | 20 016 000 |
| 2022 | 487 | 36 000 | 17 532 000 |
| 2023 | 523 | 36 000 | 18 828 000 |
| 2024 | 410 | 36 000 | 14 760 000 |
| Total | 2 483 | 36 000 | 89 388 000 |

Source : Nos enquêtes, 2025

Tableau 6 : Situation des taxes d'exploitation de 2020 à 2024

Le tableau 6 permet d'apprécier la contribution annuelle des acteurs issus de deux segments des activités de pêche. Il s'agit des pêcheurs et des commerçants de poissons produits localement. Il ressort que cette activité est importante pour le département de Béoumi dans la mesure où elle permet aux collectivités territoriales locales et régionales d'avoir des recettes de plus d'une dizaine de millions de francs CFA par an. En effet, de 2020 à 2024, près de 90 millions ont été répartis entre le Conseil Régional et la Commune de Béoumi. Ces différentes contributions renforcent la position de la pêche comme une activité lucrative dans le département de Béoumi.

3.3.3. Les activités de pêche comme lucarne d'insertion socioprofessionnelle à Béoumi

De façon générale, l'activité de pêche artisanale est pourvoyeuse d'emplois directs et indirects. La disponibilité des ressources halieutiques est un facteur déterminant dans le maintien social d'une partie de l'emploi, ce qui rend ces emplois précaires. Dans le département de Béoumi, l'occupation des plans d'eau par les non nationaux pour la pratique des activités de pêche s'est faite de manière accélérée au détriment des nationaux. En effet, traditionnellement pêcheurs, ces derniers, avec un savoir-faire reconnu, se sont installés avec femme et famille dans ce département autour des plans d'eau. On note plusieurs campements à leur actif. Leur installation, qui s'est faite pour la plupart dans l'informel, est source de nombreux conflits dans ce département.

Depuis près de deux décennies déjà, confrontées aux nouveaux défis du développement et au vu des nouvelles réalités économiques, ces populations autochtones qui se sont détournées des activités de pêche voient en ce secteur une alternative pour diversifier et accroître leurs revenus. En raison des tensions persistantes entre les autochtones et les migrants, ainsi qu'entre les pêcheurs traditionnels (anciens) et les nouveaux arrivants, ce retour implique une réorganisation de cet espace

halieutique. Au demeurant, l'arrivée de ces nouveaux pêcheurs a occasionné un développement accéléré des activités de pêche dans le département de Béoumi. Ainsi, le contact avec les pêcheurs étrangers a permis aux pêcheurs locaux de développer ou d'acquérir des techniques et méthodes pour la capture du poisson en quantité pour la commercialisation.

4. Discussion

Plusieurs études ont été menées dans la littérature scientifique sur les pêcheurs migrants étrangers et leur influence sur le développement de la pêche artisanale. Dans certains territoires côtiers, les pêcheurs migrants jouent souvent un rôle essentiel en apportant main-d'œuvre, compétences variées et parfois en intensifiant les activités de pêche artisanale (A. D. Fall et al., 2023 : 9). Parfois, cette migration stimule l'économie locale, mais peut aussi aggraver la pression sur les ressources halieutiques si elle n'est pas contrôlée.

La création du lac de Kossou a entraîné une occupation des rives de ce plan d'eau. En effet, plusieurs campements de pêcheurs migrants ont été installés entre 1971 et 1980, au lendemain de la mise en eau du barrage de Kossou. C'est ce que V. Lassailly-Jacob, 1986, p : 345, a qualifié de colonisation planifiée des rives du lac de Kossou en Côte d'Ivoire. De plus, K. Delauney, 1991, p : 170 confirme que les campements de pêcheurs ghanéens, implantés sur toute la côte ivoirienne, constituent en quelque sorte l'armature des mouvements migratoires. Ces campements forment une série de points d'accueil fixes en fonction desquels s'organisent les déplacements saisonniers et les migrations proprement dites, à la fois entre le Ghana et la Côte d'Ivoire et le long du littoral ivoirien.

Dans le département de Béoumi, la pêche est devenue une activité économique qui témoigne d'un processus d'adaptation stratégique des migrants étrangers à leur environnement d'accueil. Initialement cantonnées à des activités agricoles précaires et faiblement rémunératrices, les populations autochtones vont emboîter le pas à ces migrants, principalement originaires du Burkina Faso, du Mali et du Niger, dans la conquête des ressources halieutiques. Les migrants ont su exploiter leurs compétences traditionnelles pour transformer une ressource naturelle disponible (les cours d'eau) en source de revenus. Ce phénomène illustre ce que certains auteurs qualifient de « capitalisation des ressources territoriales » (M.-F. Durand, 2010 : 108), où les migrants reconfigurent localement des pratiques économiques apprises ailleurs. La pêche a non seulement assuré l'autonomie économique de ces populations, mais elle a aussi favorisé leur intégration socio-spatiale. En s'organisant en groupements ou en réseaux familiaux productifs, les migrants ont su imposer une présence économique stable dans le département de Béoumi. La mise en place de

réseaux de commercialisation, de la pêche à la vente sur les marchés locaux et régionaux, témoigne de la présence d'un véritable système productif local lié à la pêche (F. Zaimen et *al.*, 2021 : 17).

Les pêcheurs migrants étrangers contribuent souvent à la diversification et à l'expansion de la pêche artisanale dans les zones où ils s'installent, apportant des techniques nouvelles ou complémentaires. Il s'agit du passage progressif de la pirogue à pagaie à la pirogue motorisée qui est le fait des pêcheurs migrants dans le département de Béoumi. Par exemple, dans certains contextes africains et méditerranéens, la migration des jeunes pêcheurs est liée à la recherche de meilleures opportunités économiques dans des zones de pêche artisanale plus prospères, renforçant ainsi les capacités de capture et la commercialisation des produits (A. Sall et P. Morand, 2008 : 35).

Par ailleurs, les activités de pêche génèrent des revenus supplémentaires pour les collectivités territoriales et même l'État. Dans le département de Béoumi, les activités de pêche contribuent à plus de 5 millions de francs CFA aux recettes des collectivités territoriales et à plus de 14 millions de francs CFA aux recettes de l'État. A. Seck (2014 : 82) confirme que la pêche assure également une grande part dans l'entrée de devises pour les pays côtiers avec 10 à 30% des recettes budgétaires, notamment grâce aux accords de pêche signés avec l'Union Européenne et la Russie entre 1993 et 1999.

La pêche artisanale migratoire est une source de revenus régulière pour des centaines de familles, tout en assurant la sécurité alimentaire dans le département de Béoumi et au-delà. C'est en cela que la FAO (2010 : 53) soutient que la pêche artisanale est le sous-secteur le plus dynamique qui draine plus de 90% des personnes œuvrant dans la pêche et assure une ventilation des emplois aussi bien en aval qu'en amont (capture, transformation artisanale, distribution et commercialisation, petits métiers...). Cependant, malgré ces impacts positifs, l'activité de pêche reste marginalisée par les politiques publiques locales, qui continuent à privilégier les activités agricoles classiques dans les plans de développement.

Conclusion

La pêche dans le département de Béoumi est caractérisée par plusieurs facteurs qui concourent à son développement. En effet, bénéficiant d'un substrat hydrographique constitué par le lac de Kossou et le fleuve Bandama, favorable à la pratique de la pêche, le département de Béoumi attire des pêcheurs venus d'autres pays avec un savoir-faire. Cette migration a entraîné la création de plusieurs campements de pêcheurs sur les rives des plans d'eau dudit département, engendrant ainsi le développement de la pêche à travers les ressources générées aussi bien pour les acteurs directs que pour les collectivités territoriales et l'État. Quand on sait que plusieurs autres pêcheurs échappent aux règles pour diverses raisons, il n'est pas prétentieux d'affirmer que le

développement durable de la pêche à Béoumi et le renforcement des capacités de contrôle des agents du MIRAHI seraient un énorme manque à gagner aussi bien au niveau national qu'au niveau local. La pêche se positionne alors comme une activité créatrice d'emplois pour les communautés locales dans le département de Béoumi. Ainsi, l'hypothèse de départ se confirme par le fait que la migration a entraîné l'essor d'une activité de pêche lucrative, qui constitue une réponse adaptative face aux difficultés socio-économiques des populations rurales dans le département de Béoumi. Cette contribution des migrants au développement local remet en question certaines représentations négatives associées aux migrations rurales. Elle encourage à voir les migrants comme des concurrents ou des « profiteurs », plutôt que comme des acteurs de changement ayant une capacité d'adaptation, d'innovation et de résilience à valoriser. Par ailleurs, la course à l'accès à la ressource halieutique ne se fait pas sans conséquence. Une autre étude devrait permettre d'analyser les externalités négatives du développement de la pêche dans le département de Béoumi.

Références bibliographiques

- SECK Aichétou, 2014, *Les pêcheurs migrants de Guet-Ndar (Saint-Louis du Sénégal) : analyse d'une territorialité diverse entre espaces de conflits et espaces de gestion*, Thèse de doctorat de Géographie, Université de Liège et Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Arlon, Belgique, 354 p.
- CHAUVEAU Jean -Pierre, 1991, Les variations spatiales et temporelles de l'environnement socio-économique et l'évolution de la pêche maritime artisanale sur les côtes ouest-africaines : essai d'analyse en longue période : 15ème - 20ème siècle, pp. 14-25.
- DCGTx, 1989, *Projet pour le développement des pêches du lac de barrage de Taabo*, Présidence de la République de Côte d'Ivoire, Abidjan, 93 p.
- DEME Mustapha et KEBE Mustapha, 2000, « Aspects socio-économiques de la pêche au Sénégal », in *Revue sectorielle de la pêche au Sénégal : aspects socio-économiques*, Ministère de l'Agriculture, Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA), Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye, Dakar (Sénégal), 46 p. <http://hdl.handle.net/1834/4579>.
- FALL Assane Dedah, KANE Elimane Abou, El hadj DEME Bara, FAILLER Pierre et DIA Abdou Daim, 2023, « La pêcherie migrante des petits pélagiques côtiers et l'approvisionnement de l'industrie de la farine et de l'huile de poisson en Mauritanie », *Belgeo* [En ligne], n°2, mis en ligne le 23 septembre 2023, consulté le 22 février 2024. URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/61423>: DOI : <https://doi.org/10.4000/belgeo.61423>.
- FAO, 2010, *Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2010*, Rome, 224 p.
- GOLI Kouakou Camille, 2022, *La pêche dans le département de Béoumi*, Thèse Unique de Doctorat de Géographie, Université Alassane OUATTARA, Bouaké, Côte d'Ivoire, 403 p.
- INS, 2021, *Recensement général de la population et de l'habitat : résultats globaux*, Abidjan, 37 p.
- DELAUNAY Karine, 1991, « Les migrations de pêcheurs en Côte d'Ivoire : cas des pêcheurs maritimes ghanéens (Fanti et Etge) », in *Migration des pêcheurs en Afrique de l'Ouest, Projet DIPA (Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest)*, FAO, Jan M. HAAKONSEN et M. Chimère DIAN (Ed.), Cotonou, Bénin, pp 169-181.

KOUDOU Dogbo, 2012, *Pêche et développement socioéconomique : cas de la Sous-préfecture de Taabo (Côte d'Ivoire)*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, 349 p.

LASSAILLY-JACOB Véronique, 1986, « Un exemple éphémère de planification du développement : l'AVB en Côte d'Ivoire centrale (1969-1980) », in *Cahiers d'études africaines*, vol. 26, n°103, pp. 333-348. DOI : <https://doi.org/10.3406/cea.1986.1706>, www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1986_num_26_103_1706.

MIRAH, 2022, *Politique nationale de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (PONADEPA 2022-2026)*, Abidjan, 178 p.

N'TAME Emiliene Anikpo, 1978, *Organisations villageoises et Intervention étatique : l'A.V.B. (Autorité pour l'Aménagement de la vallée du Bandama) et l'aménagement du pays baoulé (Côte d'Ivoire)*. Thèse de Doctorat 3ème cycle, Université Paul Valéry, Montpellier III, 372 p.

PICOUET Michel, 1977, « Les migrations » in *Sources et analyse des données démographiques : application à l'Afrique d'expression française et à Madagascar : troisième partie : analyse des données*, Paris : INED ; INSEE ; MICOOP ; ORSTOM, 2/+, 52 p.

SALL Aliou et MORAND Pierre, 2008, « Pêche artisanale et émigration des jeunes africains par voie piroguière », *Dans Politique africaine* 2008/1 N° 109, Éditions Karthala, ISSN 0244-7827, ISBN 9782811100063, DOI 10.3917/polaf.109.0032, pp. 32-41, Article disponible en ligne à l'adresse <https://shs.cairn.info/revue-politique-africaine-2008-1-page-32?lang=fr>.

UN DESA, 2020, *International Migration 2020 Highlights (ST/ESA/SER.A/452)*, 53 p.

ZAIMEN Fouad, GHODBANI Tarik et VERMEREN Hugo, 2021, « L'activité de pêche artisanale dans le sud de la Méditerranée : gouvernance, dynamique économique et enjeux environnementaux dans le port algérien de Jijel (Boudis) », in *Vertigo – la revue électronique de sciences de l'environnement*, DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.31198>.